



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICCIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD
Mme SIMONPIETRI	à	M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/79

Fonds de concours CAPA – Patinoire 2014.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de fin d'année 2014, une patinoire de glace temporaire de 500 m² a été installée au cœur du marché de Noël, sur la Place de Gaulle.

La Ville d'Ajaccio a sollicité la CAPA pour l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'année 2014 en appuyant sa demande sur un projet de financement prévisionnel garantissant que :

- L'objet de ce fond de concours est le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement (dépenses d'entretien non comprises les dépenses relatives au traitement des animateurs),
- Le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée hors subventions par la ville,
- Le fonds de concours donnera lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

Par délibération 2014/203 du 4 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe d'accorder un fonds de concours de 25 000 € à la commune d'Ajaccio pour la mise en œuvre d'un tel équipement.

Concernant le fonctionnement de la Patinoire, comme les années précédentes, sa gestion a été assurée par la Ville d'Ajaccio, Service Jeunesse.

Le coût de cette opération s'élève aujourd'hui à **89 605.75 € TTC** :

	DEPENSES TTC	RECETTES
Location Patinoire	61 800,00	
Gardiennage Patinoire	26 921,23	
Impression tickets	884,52	
Régie Patinoire		28 851,00
Fonds de concours Capa		25 000,00
Ville		35 754,75
	89 605,75	89 605,75

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **D'approuver** le fonds de concours de la CAPA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Député Maire à signer la convention de versement du fonds de concours.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré.**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 23 mars 2015

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Grand Ajaccio, d'une manière générale

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le versement du fonds de concours de 25 000 euros accordé par la CAPA pour compléter le financement de l'installation et du fonctionnement (hors salaires des animateurs) d'une patinoire temporaire pendant les festivités de fin d'année 2014, étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation ont été prévus dans les documents budgétaires de la Ville 2014.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de versement du fonds de concours.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE MAIRE
Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015
Publication : 30/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

